Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_13-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_20MARS26_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ***République Française***

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

Conseil Municipal : séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Anaïs LE HUNSEC, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : /
Absent : /

---

13 DEMANDE DE SUBVENTION – MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION

Madame le Maire informe que suite à la délibération du 31 mars dernier actant la réalisation d'une étude de faisabilité par Morbihan énergie en coopération avec la cellule sûreté de la Gendarmerie, les préconisations de la gendarmerie ont été rendue et sont en cours d'étude par Morbihan Energie (une délibération spécifique sur ce point est prévue).

Une rencontre avec les chargés d'étude de Morbihan Energie s'est tenue le 12 novembre 2025 et a permis de définir la méthodologie et le calendrier suivant :
Suivant les préconisations de la Gendarmerie, il est prévu des caméras dédiées à la lecture de plaques d'immatriculation et 2 caméras contextuelles (nombre à affiner en fonction de l'étude technique réalisée par Morbihan Energie).

Cette étude technique Morbihan Energies portera entre autres sur :
-définition de l'alimentation électrique pour chaque caméra
-définition des modalités de transfert des données
-spécificités du local de visionnage
-préparation des cahiers des charges et gestion de la consultation (LOT8 – vidéoprotection)
-préparation des demandes d'autorisations préfectorales
Soit un délai de mise en œuvre de 8 à 12 mois

Le déploiement – et les demandes de subvention – pourront se faire en 2 phases.

Pour financer ce projet, il est possible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (Dotation en Equipement des Territoires Ruraux) et/ou via l'appel à projet du « Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation » (FIPDR). Morbihan Energie peut également contribuer à hauteur de 30 % sur les prestations de génie civil et de câblage.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_13-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant		Recettes	Montant	%
Travaux liés à la préparation, l'installation et la mise en service de la vidéoprotection	110 000,00 €		**ETAT – FIPDR : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** (ou DETR)	55 000,00 €	50%
			Morbihan Energie (30% sur les prestations de génie civil et câblage)	5 000,00 €	4,5%
			Commune	50 000,00 €	45,5%
TOTAL	110 000,00 €		TOTAL	110 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unamité, décide de :

- ➔ de valider le projet présenté ci-dessus ainsi que son plan de financement prévisionnel
- ➔ d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPDR ainsi que toute subvention liée à la réalisation de ce projet

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pierre MARGANA

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE 56 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.